Le personnel de la confédération

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): **- (1939)**

Heft 941

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-696047

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE PERSONNEL DE LA CONFEDERATION.

Avant le vote du 3 décembre, il n'est pas sans intérêt de donner quelques précisions sur le personnel de la Confédération. C'est d'autant plus opportun que les ennemis des fonctionnaires se plaisent à affirmer que le nombre de ces derniers va augmentant d'année en année.

Le recensement de 1930 a enregistré, pour l'ensemble de la Suisse, un total d'habitants de 4,077,099; sur ce nombre, 1,942,626 exercent une activité lucrative: 45% dans l'industrie et les métiers; 22% dans l'agriculture; 10% dans le commerce, la banque, les assurances; 7% comme travailleurs à domicile; 5% dans l'hôtellerie; 5% également dans les professions libérales et les administrations publiques; 4% dans les transports publics et privés; 2% dans d'autres entreprises.

Depuis 1930, le nombre des personnes exerçant une profession a dû augmenter quelque peu, jusqu'à 2 millions environ. En revanche, le nombre des personnes occupées par la Confédération a diminué: au début de 1939, il était de 62,646, ce qui représente le 3% des personnes exerçant une activité professionnelle.

Le personnel fédéral ne constitue pas davantage, comme on essaie aussi de le faire croire, une caste à part, une sorte d'oligarchie. Il se recrute, d'après les calculs précis qui ont été faits, dans la proportion de 32% parmi les paysans, de 25% parmi les commerçants et les artisans, de 40% parmi les fils d'ouvriers et d'employés. C'est assez dire qu'il existe de solides liens entre les fonctionnaires et les diverses classes de notre peuple. Beaucoup de paysans et d'ouvriers ont un fils dans l'administration fédérale. Dépeindre le corps des fonctionnaires comme une sorte de mandarinat, comme la " nouvelle féodalité " — nous avons lu ces mots! — c'est donner une image inexacte de la situation réelle. Les intérêts des fonctionnaires sont, à la vérité, liés à ceux des autres citoyens, à ceux de l'ensemble de la nation.

La Confédération occupait, en 1939: 42,776 fonctionnaires; 10,340 employés; 8,549 ouvriers; 981 autres personnes. Les administrations fédérales ont actuellement pour ordre de n'engager que le nombre strictement nécessaire d'employés. Le département des P.T.T. et des chemins de fer s'est montré particulièrement rigoureux à cet égard, depuis plusieurs années. Mais il va de soi que les circonstances actuelles — notamment à cause de la création des divers offices de l'économie de guerre — ont entraîné des engagements supplémentaires. Nous avons déjà émis, à ce propos, le vœu que l'on ne crée pas de nouveaux emplois permanents et que l'on se réserve la possibilité de réductions futures. Telle semble être l'intention du Conseil fédéral.

Voici comment se répartissent le 62,646 personnes qui constituent ce qu'on appelle de façon globale le personnel fédéral.

27,276 sont au service des C.F.F.; 20,751 relèvent des P.T.T.; 7,498 de l'administration militaire; 3,878 de l'administration des douanes; 243 des stations d'essai; 3,000 de l'administration générale. Une remarque s'impose: la très grande majorité de ces personnes accomplissent des tâches qui, si elles n'étaient pas assumées par l'Etat, s'imposeraient néanmoins et incomberaient à des entreprises privées. A supposer que les C.F.F. n'appartinssent pas à la Confédération, nous ne nous passerions pas de chemins de fer, et les employés du réseau national seraient alors les employés d'une ou de plusieurs compagnies. De même pour les postes: si la régale n'existait pas, nous voudrions cependant expédier et recevoir du courrier, téléphoner et télégraphier. On peut estimer a 95% la proportion des fonctionnaires et employés fédéraux au service de l'économie nationale. Par ailleurs, dans les temps que nous traversons, on ne peut contester l'utilité ni des ateliers militaires, dont le rôle est prépondérant dans la défense du pays, ni celle des douanes, qui apportent à la Confédération une grande part de ses ressources et dont le corps de gardes-frontière constitue une troupe d'élite.

Ceux qui dénigrent systématiquement les fonctionnaires fédéraux, en les décrivant comme des privilégiés et même des profiteurs, oublient que si la Confédération garantit à son personnel un traitement convenable et une retraite, elle exige d'eux un travail considérable en quantité et en qualité.

On affirme volontiers que le personnel fédéral est trop nombreux. Voici, pour ce qui concerne les chemins de fer, quelques indications. Par 1,000 kilomètres-trains, la Suisse emploie un nombre de personnes représenté par 0.83, tandis que l'on trouve, pour la France: de 1 à 1.34; pour l'Allemagne: 1.05; pour l'Italie, 1.12; pour la Belgique, 1.4; pour l'Angleterre: 1. Le coefficient d'exploitation (montant des dépenses en comparaison des recettes figurées par 100): C.F.F. Suisse: 67; Angleterre: 81; Suède: 82; Pays-Bas: 94; Allemagne: 96; Belgique: 97; France: 107.

Quoi qu'on en dise, la rationalisation a fait chez nous de grands progrès. D'ailleurs, c'est la bonne méthode: n'engager que le personnel nécessaire, mais lui accorder des conditions de vie acceptables.

(Tribune de Genève.)

A PERSONAL REMINDER.

I suppose we all say now and then these days " If there were no war ..... " This is just about the time when the big dances of our Colony used to be held. And how we always enjoyed them! There was good food, long speeches, music and dancing — and a collection for our poor compatriots. We may feel sorry that we cannot enjoy these things this year. But have we ever thought how very much the Swiss Benevolent Society must be missing the collections?

This is not meant to be an appeal for charity, but I am going to make a suggestion as an individual. I would like you to realise what a strain this war puts on the funds of the Swiss Benevolent Society. Would it not be a good idea to send the amount we used to give at these collections straight to the Treasurer? I know that many have been hit by the war. But there are others doing just as well as before. They would perhaps think this idea a good one and may be they would even make up their gift to a round figure. Not only will the Swiss Benevolent Society be most grateful to the senders, but many of the poor Swiss in this country will get a happy Christmas, happier than would otherwise be possible.

Mariann.